



CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2016

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Dominique GUINET, Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Frédéric BRU, Gilles LEMOINE, Éric URIDAT, Christophe MOYNE, Thierry LABRUYERE, Philippe MOREL.

Absentes : Aurélie VARRIER, Christine ABDILLA, Christine NAVARRO.

Pouvoirs :

Marie-Thérèse RIGAUDIER donne pouvoir à Didier ALBAN.

Daniel DELAGNEAU donne pouvoir à Irène CHINOUNE.

Franck BERNARD - donne pouvoir à Gilles LEMOINE.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 8 mars 2016.

Délibérations.

- Avis sur charges transférées ; compétences GEMAPI (document joint)
- Avis sur le PNR
- Avis sur le schéma de mutualisation de moyens proposé par la C C D S V (document joint)
- Demandes de diverses subventions (soutien à l'investissement et enveloppe parlementaire pour travaux :
 - o Chemin Vert
 - o Salle polyvalente
 - o Rampe église, accessibilité.
 - o Escaliers et monument aux morts de l'esplanade église
 - o Projet école
 - o Agrandissement cimetière
- Choix du maître d'œuvre pour travaux salle polyvalente
- Choix de l'organisme bancaire pour emprunt
- Avis sur versement de l'indemnité d'éviction à payer à Mr Maréchal suite à l'acquisition du terrain de Mr Cartellier.

Présentation et discussion sur la situation du cimetière

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats,

Questions diverses.

Informations

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

I – Avis sur charges transférées : compétences GEMAPI

Mme le Maire rappelle que par arrêté du 14 décembre 2015, Monsieur le Préfet de l'Ain a pris acte du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en lieu et place des communes.

Conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C-IV), une évaluation des charges transférées à l'occasion de ce transfert de compétence a été réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée au sein de la Communauté de Communes.

Celle-ci s'est réunie le 15 mars 2016 et a établi un rapport proposant une évaluation de ces charges. Ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Le rapport est présenté et commenté par Madame le Maire. Un débat s'instaure :

Anny Sanlaville précise que le syndicat hydraulique n'a pour compétence que la gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion agricole, il n'intervient pas pour les eaux de ruissellement d'origine urbaine. Que du coup, toutes les obligations de la loi GEMAPI ne sont pas de compétence du SIAH. Que la participation au SIAH autrefois à la charge de la commune ne sera pas à inscrire au budget en dépense de fonctionnement, mais viendra en déduction de l'attribution de compensation versée par la CCDSV à la commune soit 17 341 €.

Emmanuel Geniquet fait remarquer que les compétences ne sont pas clarifiées entre la CCDSV et le syndicat hydraulique, et que ses réserves sont les mêmes que lors de la délégation de compétences GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, 1 contre (Emmanuel Geniquet), 3 abstentions (Thierry Labruyère- Irène Chinoune et Daniel Delagneau) :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi suite à sa réunion du 15 mars 2016 comprenant notamment le tableau des charges transférées par les communes à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à compter du 1^{er} janvier 2016.

II. Avis sur la démarche d'élaboration du PNR en Dombes (parc naturel régional)

Le PNR est un projet de territoire, pour une durée de douze ans, renouvelable. La démarche en vue de ce projet appelée « charte du Parc » a été initiée en 2007.

La démarche de PNR de la Dombes a reçu un avis favorable de la Fédération nationale des parcs et du Conseil National de Protection de la Nature, après la visite de leurs rapporteurs en Dombes fin 2014 ; puis un avis favorable de l'Etat au printemps 2015.

Le président de la région, dans sa lettre datée du 4 février 2016, sollicite notre avis entre poursuivre la démarche du PNR de la Dombes, ou, en alternative, réaliser un « programme sur mesure » avec des aides régionales.

5 réunions d'information et d'échanges avec les citoyens ont été organisées par le comité local de développement ; ainsi qu'une réunion à l'initiative de la CCDSV : 100 personnes ont participé à chaque réunion.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune en date du 5 novembre 2013 approuvant les statuts de l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes et décidant d'adhérer à cette association,

Le conseil municipal, par 13 voix pour- 0 voix contre et 3 abstentions, (Sylvie Permezal- Irène Chinoune – Daniel Delagneau).

- Demande instamment au Président de la région Auvergne Rhône-Alpes de poursuivre et de soutenir la démarche d'élaboration du projet de parc naturel régional de la Dombes.

C'est sur la base de cette charte que la commune décidera, ou non, mais donc en connaissance de cause, d'adhérer au futur parc naturel régional de la Dombes.

III. Avis sur le schéma de mutualisation de moyens proposé par la C C D S V

Mme le Maire présente le rapport sur le schéma de mutualisation qui comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et la communauté. M. Marc Péchoux est en charge de ce dossier à la C.C.D.S.V. C'est une volonté de mettre en commun un ou plusieurs services, en général dans les domaines où les communes :

- ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire (marchés publics...)
- souhaitent faire des économies d'échelle rapidement.

2 axes sont concernés :

- Achat de matériel ou de consommables, de contrats de maintenance (un groupement d'achats peut être constitué en prenant bien garde qu'il n'y ait pas de droit d'entrée).
- Prestations entre collectivités afin de mieux utiliser les compétences reconnues dans chaque commune (par exemple la police municipale le long des berges de Saône mais aussi petits travaux de voirie).

Anny Sanlaville précise que le rapport a été élaboré par le COPIL et le COTech présidé par Marc Péchoux. Vice-Président de la communauté de communes Dombes Saône Vallée. Monsieur Péchoux dans le cadre de sa profession a déjà participé à une démarche de mutualisation à grande échelle.

Le but de la mutualisation est de faire diminuer les coûts et d'utiliser au mieux les compétences tout en maîtrisant la masse salariale.

Pour commencer par le plus simple, il conviendrait d'adhérer au groupement d'achat.

Didier Alban précise que pour l'entretien de la voirie communale, la mutualisation par marché à bon de commande engendrerait des économies car les prix seraient mieux négociés quant aux volumes traités.

Après débat et en avoir délibéré, le schéma et le rapport présentés sont adoptés par :

8 voix Pour – 2 Voix Contre (Emmanuel Geniquet et Christophe Moyne) ; 6 Abstentions.

IV. Demandes de diverses subventions (soutien à l'investissement et enveloppe parlementaire pour travaux)

Didier Alban présente le plan de financement (fonds propres, emprunts, subventions) des différents projets. Anny Sanlaville précise que le versement de ces subventions s'effectue toujours après le paiement des travaux.

o Chemin Vert

La commune de Saint Didier de Formans est d'accord pour prolonger les travaux du chemin Vert qui se poursuit sur son territoire.

Pour les riverains de Sainte Euphémie, une réunion sera organisée le 24/05/2016 pour présenter le projet.

Les travaux sont chiffrés à 131.540 euros HT et les subventions demandées se partagent entre :

- l'état qui participerait par une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 3 200 euros
- l'état qui participerait par le Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 10 000 euros
- la région qui participerait par le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) pour 3 204 euros.
- le département au titre de la sécurisation pour 7 575 euros.

o Salle polyvalente

Les travaux sont chiffrés à 211 350 euros HT et les subventions demandées se partagent entre :

- L'état qui participerait par une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 60 000 euros.
- L'état qui participerait par le Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 40 000 euros.
- Le département participerait pour la somme de 40 000 euros.

- o Rampe église, accessibilité.

Le projet est validé par les Bâtiments de France et sera examiné par la commission d'accessibilité.

Les travaux sont chiffrés à 21 123 euros HT et une subvention est demandée à :

- L'état qui participerait par le Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 6 000 euros.

- o Escaliers et monument aux morts de l'esplanade église.

Les travaux sont chiffrés à 35 000 euros HT et une subvention est demandée à :

- L'état qui participerait par le Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 7 000 euros

- o Projet de construction d'un bâtiment à l'école.

Les travaux sont chiffrés à 750 000 euros HT et seraient répartis sur plusieurs exercices. Les subventions demandées se partagent entre :

- L'état qui participerait par une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 225 000 euros
- L'état qui participerait par le Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 60 000 euros
- Le département participerait pour la somme de 40 000 euros.

- o Agrandissement cimetière

Les travaux sont chiffrés à 150 000 euros HT et les subventions demandées se partagent entre

- L'état qui participerait par le Fonds de soutien à l'investissement des collectivités pour 45 000 euros
- Le département participerait pour la somme de 20 000 euros.

La demande de ces diverses subventions est approuvée à l'unanimité.

V Choix du maître d'œuvre pour travaux salle polyvalente

Didier Alban rappelle que la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle polyvalente a été lancée. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre dont 4 sont venues voir les locaux. Gilles Lemoine précise que le choix s'est fait en pondérant le jugement des offres selon la note financière, le respect des délais et la prise en compte des contraintes évoquées par les conseillers municipaux chargés du projet.

Le choix s'est porté sur l'Atelier Laurent CHASSAGNE (ALC) qui sera donc chargé de l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier. Ce cabinet travaille à 70% avec les collectivités locales. Le montant de la maîtrise d'œuvre dont l'OPC s'élève à 20 900 euros HT après négociation.

Ce choix est approuvé à l'unanimité par le conseil Municipal.

VI. Choix de l'organisme bancaire pour emprunt

Emmanuel Geniquet rend compte du travail de la commission des finances et de la consultation qui en a suivie. Six organismes ont été consultés, deux réponses intéressantes ont été étudiées. Il rappelle qu'emprunter aujourd'hui permet de profiter des taux actuels bas pour financer les travaux en gardant des fonds propres.

Le choix de la commission s'est porté sur l'agence de financement local qui a l'avantage de permettre d'emprunter la moitié à taux fixe et l'autre moitié à taux variable mais sans un risque de pénalité si l'on souhaitait repasser à taux fixe dans quelques années. L'emprunt serait de 900 000 euros sur 20 ans afin de financer pour partie le bâtiment de l'école, le nouveau cimetière, les travaux du Chemin Vert, les travaux de la salle polyvalente. Cependant pour pouvoir emprunter, la commune devra investir un capital de 8 100 €, capital qui pourra être versé sur 3 exercices : 2016-2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

1. D'approuver l'adhésion de la commune de Sainte Euphémie à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

2. D'approuver la souscription d'une participation de la commune de SAINTE EUPHEMIE au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 8 100 euros (l'ACI), établi sur la base des comptes de l'exercice [n-2] de la commune de SAINTE EUPHEMIE ;
3. D'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de SAINTE EUPHEMIE ;
4. D'autoriser Madame le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : le paiement se fera en trois fois soit 2700 € sur 3 exercices : 2016-2017-2018.
5. D'autoriser Madame le Maire, à signer le contrat de séquestre ;
6. D'autoriser Madame le Maire, à signer l'acte d'adhésion au Pacte ;
7. D'autoriser Madame le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de SAINTE EUPHEMIE à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
8. De désigner Anny Sanlaville, en sa qualité de Maire et Emmanuel Geniquet, en sa qualité de Premier Adjoint, en tant que représentants de la commune de SAINTE EUPHEMIE à l'assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
9. D'autoriser le représentant titulaire de SAINTE EUPHEMIE ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
10. D'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de commune de SAINTE EUPHEMIE aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) ;
11. D'autoriser Madame le Maire pendant l'année 2016 à signer le ou les engagements de garantie pris par la commune de SAINTE EUPHEMIE, dans les conditions définies.
12. D'autoriser Madame le Maire à :
 - Prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par SAINTE EUPHEMIE à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
 - Engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
13. D'autoriser le Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII : - Avis sur versement de l'indemnité d'éviction à payer à M. Maréchal suite à l'acquisition du terrain de M. Cartellier

Lors des négociations pour l'achat du terrain à Monsieur Cartellier pour le stationnement au Bady, Monsieur Jean Maréchal représentant EURL des Moulins, a émis, dans un premier temps, le souhait de ne pas réclamer l'indemnité d'éviction normalement due au fermier d'un terrain mis à la vente. Un courrier du 30/10/2015 a été transmis au notaire dans ce sens. L'indemnité d'éviction compense le fait que la vente d'une parcelle agricole prive le locataire de cette parcelle d'une partie de ses revenus. Monsieur Jean Yves Maréchal exploitant, a souhaité revenir sur cette position, et compte tenu de l'avancée du dossier, la commune se propose de lui verser l'indemnité de 315 euros (410 m² à 0.07 euros du m²).

Le conseil municipal émet un avis favorable avec 12 voix pour, 2 voix contre (Thierry Labruyère - Frédéric Bru) et 2 abstentions (Irène Chinoune et Daniel Delagneau).

VIII – Examen de devis

Devis portail et portillon école : 3 devis ont été fournis, une demande complémentaire a été faite auprès de la serrurerie ferronnerie P. Millet et la serrurerie Robelin afin de comparer des systèmes de fabrication identiques (tubes plats ou non). Chaque entreprise a fourni un second devis. Après échange au sein du conseil, la serrurerie Robelin est retenue pour un montant de 5 220 € TTC

Devis changement des volets roulants de la classe GS-CP : 6 volets roulants seront changés par la société Ombres et Lumière pour un montant de 2 512.18 € TTC.

IX - Présentation et discussion sur la situation du cimetière

Emmanuel Geniquet présente le travail effectué en commission des finances sur la situation du cimetière. Après pointage, il reste 7 emplacements en concession de terrain et 1 place en columbarium.

Il est décidé de demander une étude à GEOSIGN qui donnera son avis sur le choix du terrain le plus adapté pour agrandir le cimetière actuel et aidera à l'aménagement : 4 terrains sont envisageables mais il faut vérifier l'accessibilité en voiture, la présence possible d'eau, la possibilité de parkings proches.

X – Compte rendu de réunion

Commission Finances C.C.D.S.V. : Emmanuel Geniquet précise que le compte rendu sera diffusé.

Conseil Communautaire du 10/04/2016 : La société TRANSDEV a remporté le marché pour le transport urbain (lignes 1 et 2).

SIEP Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône

La commune de Villars les Dombes en fait désormais partie.

Un arrêté est à prendre sur les vols d'eau sur les bornes d'incendie. Désormais 12 bornes grises payantes peuvent fournir de l'eau, moyennant une carte qui doit être achetée à la Nantaise des Eaux.

La borne la plus proche de la commune est sur la ZI de Reyrieux.

XI – Questions diverses

- Frédéric Bru pose la question des feux sur la commune, feux qui sont interdits, interdiction pas toujours respectée. La police est susceptible de venir verbaliser.

- Agnès Bocquel pose la question de la mezzanine de la salle polyvalente.

Ne pourrait-elle pas être fermée afin que les associations puissent en profiter ? Anny SANLAVILLE précise que lorsque la salle est louée, nous louons l'ensemble.

Séance levée à 23h45

Conseil municipal le mardi 09 mai 2016 à 20h30.